

LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière



Décembre 2011

Ironman Mont-Tremblant 2012

Le ministère des Transports est aussi dans la course

Quand nous disons que la mission du ministère des Transports embrasse large dans sa volonté d'assurer le déplacement sécuritaire des personnes et des marchandises sur son territoire, nous n'exagérons en rien. Voilà que depuis l'automne, la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) s'investit dans le projet Ironman Mont-Tremblant en apportant le soutien technique et professionnel nécessaire à la planification du tracé de l'étape sur route et en



développant, avec les partenaires, un plan de gestion de la circulation en vue de l'événement.

Ainsi, le gouvernement du Québec a donné son approbation à la World Triathlon Corporation, propriétaire et organisateur de la compétition Ironman, en l'assurant de la contribution de ses ministères et de ses organismes concernés par la réalisation et la mise en œuvre de cette compétition internationale qui génèrera des retombées financières et de visibi-

lité pour la région des Laurentides et pour le rayonnement du Québec et de ses attraits touristiques.

Comme le triathlon présente une étape de vélo sur le réseau routier provincial, le ministère des Transports se devait de faire équipe avec les partenaires du milieu afin de veiller à la planification du parcours sur route, mais également à la gestion de la circulation et à la communication des entraves durant les événements.

Le travail du comité territorial du Ministère, coordonné par monsieur Guy Tremblay, responsable du monitoring et répondant régional en sécurité civile, à la DLL, est important étant donné qu'il contribue directement à l'organisation de l'événement. « Le Ministère se doit de partager son leadership dans la tenue de cet événement sportif, d'envergure internationale, qui se déroulera en partie sur ses routes. La sécurité routière et la gestion des entraves sont des aspects de notre travail quotidien et c'est pourquoi nos experts contribuent à définir des parcours sécuritaires, qui répondent à la capacité de nos routes à accueillir les compétitions, et cela, dans le respect de la sécurité des usagers », de mentionner Guy Tremblay.

Ouverture des quatre voies de circulation sur le boulevard du Grand-Héron



Photo : Isabelle Doyon

Bonne nouvelle pour les usagers : depuis le 1^{er} décembre dernier, toutes les voies sont ouvertes sur le pont d'étagement. Au printemps 2012, le Ministère complètera les travaux d'aménagement.

Mot du directeur

Bonjour à tous,

Une autre année exceptionnelle en transports prend tranquillement fin avec la saison des travaux qui s'estompe et la présence de balises orangées qui peu à peu disparaissent de notre paysage. Avec l'augmentation des enveloppes budgétaires destinées à la remise à niveau des infrastructures routières, s'ajoute quelques inconvénients qui malgré tout sont nécessaires à la réalisation des travaux.

Au total, la Direction des Laurentides-Lanaudière aura réussi à finaliser 94 chantiers routiers au cours de la saison 2011. De ce nombre, les faits saillants auront certainement été le maintien de la circulation et des déplacements sécuritaires malgré les entraves. Un défi de taille considérant les autres chantiers actifs sur les territoires limitrophes.

Au cours de cette même période, le Ministère a aussi été très actifs dans les différents dossiers en transport dans la région. La planification et la collaboration de notre équipe à la présentation du triathlon Ironman attendue en 2012, notre implication au développement de la Route verte et notre participation à l'essor du transport collectif pour les personnes à mobilité réduite auront notamment été d'autres dossiers pour lesquels une attention particulière aura été portée.

Ainsi, je vous laisse le soin de découvrir toutes ces réalisations pour lesquelles plusieurs d'entre vous ont été des collaborateurs et des collaboratrices

Bonne Lecture!

Le directeur par intérim,



Luc Cossette, ing.



Le Ministère ajoute des mesures de sécurité à l'intersection des routes 158 et 345

Une mesure additionnelle de sécurité a été mise en place, en octobre dernier, aux approches de l'intersection des routes 158 et 345, à Sainte-Geneviève-de-Berthier, dans la région de Lanaudière.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le Plan de la sécurité routière, consiste à l'installation de bollards (balises tubulaires) sur la ligne médiane de la chaussée. Ces bollards permettront une meilleure négociation des virages et contribueront à diminuer la vitesse des déplacements à 70 km/h dans la courbe.

Un projet pilote pour guider l'usager

La Direction des Laurentides-Lanaudière expérimente cette mesure qui s'ajoute à la signalisation déjà en place à cette intersection. Il va de soi que la présence de bollards aura un effet sur la conduite des automobilistes qui seraient tentés d'emprunter la courbe à une vitesse trop élevée.

L'installation de bollards sur la ligne médiane du réseau routier supérieur est une première dans la région de Lanaudière.

Rappelons que le ministère des Transports a, depuis 2004, renforcé la signalisation aux approches de l'intersection. Ainsi, des balises à chevrons ont été implantées, des feux clignotants et des panneaux de présignalisation d'intersection ont été ajoutés. Cette année, de la signalisation dynamique qui indique la vitesse pratiquée et du marquage transversal ont été mis en place dans le but de contrer la vitesse, notamment dans la courbe.

Cette mesure est temporaire. Elle vise à répondre au besoin actuel de l'intersection avant la venue d'une nouvelle configuration. Rappelons qu'un projet de carrefour giratoire est prévu à cet endroit pour l'été 2012. À l'heure actuelle, le Ministère procède à l'étape des acquisitions.



Photo : Alexandre Ferrari

Vous prévoyez faire l'achat de pneus d'hiver?

À compter du 15 décembre 2014, un pneu d'hiver devra obligatoirement porter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé. Précisons ici qu'un pneu muni de crampons est aussi reconnu comme un pneu conçu pour la conduite hivernale s'il est utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

Les pneus d'hiver sont une solution sécuritaire pour circuler l'hiver, mais encore faut-il qu'ils soient en bon état. Au début de l'hiver, les conducteurs devraient toujours s'assurer que les pneus ont des rainures d'une profondeur d'au moins 4,8 mm.

Vos pneus passent-ils le test du caribou?

Pour mesurer la profondeur des rainures, placez une pièce de 25 ¢ dans une rainure du pneu, la tête du caribou à l'envers. Si la rainure ne touche pas au museau de l'animal, l'adhérence à la neige profonde sera faible!



Avant 2014, un pneu d'hiver peut aussi porter certaines inscriptions. Pour en savoir davantage, examinez le Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

Préalables à la conduite hivernale

Outre la pose de pneus d'hiver, le ministère des Transports rappelle aux automobilistes qu'ils doivent préparer leur voiture pour mieux affronter les rigueurs de la saison froide. L'inspection, la vérification, les équipements et quelques préparatifs de base constituent les préalables à la conduite hivernale.

Consulez notre aide-mémoire en cliquant ici.



Autoroute 31 à Joliette

Reconstruction du pont situé au-dessus de la route 158

C'est en octobre dernier qu'ont débuté les travaux de reconstruction du pont d'étagement situé au-dessus de la route 158, sur l'autoroute 31, à Joliette. Construite en 1965, la reconstruction de cette structure était devenue nécessaire en raison de son usure normale.

Durant toute la durée des travaux, les mesures nécessaires sont mises en place afin d'assurer le maintien de la circulation tant sur l'autoroute 31 que sur la route 158. Ainsi, dans un souci de conserver la circulation dans chacune des directions, la démolition du pont ac-

tuel et la construction du nouveau pont s'effectuent par phases de travail.

Les travaux s'échelonnent sur une période d'environ 41 semaines, excluant les mois d'hiver, et devraient se terminer à l'automne 2012; moment où le nouveau pont sera disponible à la circulation.

Toutes les informations relatives aux entraves concernant ce chantier sont disponibles sur l'Info transports de Transports-Québec à l'adresse suivante :

www.quebec511.info



Inaugurations importantes pour les Laurentides

À la suite de plusieurs mois de travaux sur des chantiers d'importance pour la région des Laurentides, deux inaugurations ont eu lieu au cours des derniers mois.

Voie de contournement de Rivière-Rouge



Tout d'abord, le 19 septembre dernier, le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Norman MacMillan, était de passage dans les Laurentides afin de procéder à l'inauguration de la voie de contournement de la route 117, à Rivière-Rouge. Cette route, dont la construction représente un investissement de 51,5 M\$ augmentera significativement le niveau de sécurité de la route 117 dans le secteur de Rivière-Rouge. Inscrite au plan d'action des interventions sur la route 117

entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda, la voie de contournement offre 7,4 km de nouvelle chaussée.

À noter que la construction de la voie de contournement de la municipalité de Labelle est actuellement en chantier. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Internet du ministère des Transports en cliquant sur Par-là.



Ça roule jusqu'en Outaouais

Du côté de l'autoroute 50, ce sont deux tronçons qui ont été inaugurés cet automne.

Premièrement, c'est en présence du premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, qu'a été inauguré, le 19 août dernier, le tronçon Grenville-sur-la-Rouge-Pointe-au-Chêne, dans les Laurentides. Fort attendu, le nouveau tronçon comprend 18 km de nouvelle chaussée dans les Laurentides et représente un investissement de 147 M\$.

Puis, deux mois plus tard, soit le 28 octobre 2011, le ministre MacMillan a inauguré un autre tronçon de l'autoroute 50. Cette fois-ci, il s'agissait de celui reliant les municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours, situées toutes deux en Outaouais. Cette nouvelle portion d'autoroute représente un investissement global de près de 160 M\$. Ce montant a permis d'ajouter 12 kilomètres de nouvelle chaussée pour prolonger l'autoroute.

Quant à l'ouverture du dernier tronçon, notons que c'est à compter de l'automne 2012 que les usagers pourront parcourir l'autoroute 50 d'un bout à l'autre. L'autoroute offrira alors 90 km de nouvelle chaussée entre Lachute et Gatineau.

Nous vous invitons à consulter la section « Grands projets » du site Web ministériel pour en savoir davantage à propos du projet du prolongement de l'autoroute 50.



Photo : André Bernier

Voie de contournement de Rivière-Rouge



Photo : André Bernier

Autoroute 50

Le processus d'acquisition

Les lois du gouvernement & les droits du propriétaires



La construction d'une route ou son réaménagement nécessite parfois au ministère des Transports d'acquiescer, par exemple, une parcelle de terrain requis pour réaliser son intervention. C'est ainsi que l'étape appelée « processus d'acquisition » s'inscrit au cheminement du projet. Ainsi, tel que le stipule la Loi sur la voirie, les propriétaires concernés doivent, à la demande du ministre des Transports du Québec, céder ou déplacer leur bien au bénéfice de l'État. Dans ce cas, le ministre peut louer, échanger ou acquiescer de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice de l'État, et cela, en vue de la réalisation de ses travaux. Il existe en fait deux façons de procéder à l'acquisition, soit la méthode de gré à gré ou celle par expropriation. Question de démystifier ces façons de faire, nous en présentons ici les grandes étapes.

Acquisition de gré à gré

À l'occasion de la première visite d'un représentant du ministre chez un propriétaire (très souvent un évaluateur agréé) pour l'informer des procédures d'acquisition, celui-ci effectue un relevé du bien immobilier (terrain et bâtiments) et des améliorations qui y ont été apportées (ex. : arbres, gazon). Dans les semaines suivant cette visite, le propriétaire reçoit une proposition d'indemnité pour l'acquisition requise.

Lorsqu'il y a entente entre le propriétaire et le représentant du ministre, les deux parties remplissent le formulaire intitulé Projet d'entente. Par la suite, un contrat notarié officialise la transaction. Les honoraires du notaire sont acquiescés par le ministre des Transports.

Acquisition par expropriation

S'il n'y a pas d'entente possible entre les parties, le ministre peut amorcer le processus d'expropriation. Les dispositions légales qui régissent l'expropriation

sont contenues dans la Loi sur l'expropriation. Ce processus d'acquisition par expropriation comprend plusieurs étapes. Un avis d'expropriation est d'abord signifié, par huissier, au propriétaire. Généralement, le ministre joint à l'avis d'expropriation une offre détaillée. De plus, l'avis d'expropriation est publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière où se trouve le bien à exproprier et il est ensuite déposé au Tribunal administratif du Québec.

Une fois ces étapes réalisées, l'exproprié est appelé à comparaître devant le Tribunal administratif du Québec. Durant le processus d'expropriation, si l'exproprié accepte l'offre ou conclut une entente à la suite de négociations, le ministre procède à la signature du contrat notarié, comme dans le cas d'une acquisition de gré à gré. Si l'exproprié refuse l'offre du ministre, il doit soumettre sa réclamation au Tribunal administratif du Québec. Les parties doivent établir le bien-fondé de leurs positions devant le Tribunal, et c'est ce dernier qui déterminera l'indemnité à verser.

Il est important de mentionner que par le processus d'acquisition le ministre des Transports ne souhaite pas appauvrir ou enrichir un propriétaire mais tend simplement à offrir la juste part pour un bien acquis.

Honoraires

Dans le cas d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation, le propriétaire peut retenir les services d'un expert en évaluation. Les honoraires payés pour cette expertise sont remboursés par le ministre des Transports selon des tarifs à pourcentage préétablis.

Pour de plus amples renseignements quant à l'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales, visitez la page Internet de notre site consacré à ce sujet en cliquant [ici](#).



Norman MacMillan rencontre les Tables de concertation des VHR des Laurentides et de Lanaudière



Le ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, était de passage à Saint-Jérôme, le lundi 21 novembre, et à Joliette, le mardi 22 novembre, pour discuter du dossier des véhicules hors route (VHR) avec les membres de la Table de concertation des VHR des Laurentides et de Lanaudière.

Cette tournée québécoise que le ministre MacMillan a entreprise vise principalement à prendre connaissance des réalisations du travail de chacune des tables, mais également à entendre les solutions qui sont

proposées, par les intervenants, en vue de guider le gouvernement du Québec vers la mise en place d'un réseau de sentiers durables pour les utilisateurs de VHR dans la province.

Rappelons que les tables de concertation régionale sur les VHR, pilotées par les conférences régionales des élus (CRÉ) partout au Québec, ont été mises sur pied en 2006 à la suite de l'adoption du projet de loi numéro 9. Leur mandat vise à améliorer la cohabitation entre les utilisateurs de VHR et les rivaux de sentiers ainsi que la sécurité des utilisateurs.

Le ministre délégué fait connaissance avec l'équipe de la DLL

Le ministre délégué aux Transports a profité de son passage dans les Laurentides pour rencontrer le personnel de la Direction le temps d'une pause.



Photo : Pascal Beauchamp



Photo : Claude Ournet

Il s'est également arrêté aux bureaux du Centre de services de Joliette pour rencontrer quelques membres de l'équipe.

Ironman Mont-Tremblant 2012 (suite)

Le ministère des Transports est aussi dans la course

Au cours des dernières semaines, le Ministère, la Sûreté du Québec et la Sûreté municipale de Mont-Tremblant ont unis leurs efforts et leurs connaissances afin de définir les parcours les plus sécuritaires possible en regard de la compétition qui présente des défis quant au maintien de la circulation sur la route 117, axe routier stratégique dans les Hautes-Laurentides. Ainsi, la définition des parcours, la cartographie et les planches de signalisation ont été produites par le MTQ afin d'outiller les intervenants interpellés à la gestion de la circulation tant sur les réseaux municipal, que provincial.

À l'été 2011, le Ministère a contribué à la préparation de la candidature du Québec pour la présentation d'Ironman de Mont-Tremblant notamment en avançant d'une saison la réalisation de ses travaux d'asphaltage sur la route 117, direction nord, entre Mont-Tremblant et Labelle et en assurant la réfection de la Montée Ryan entre la route 117 et le chemin du Village. Une dernière intervention qui était aussi marquée par l'asphaltage des accotements.

« Il s'agit d'une implication directe du ministère des Transports et des représentants de la DLL qui va au-delà de la définition des parcours puisque la programmation des travaux routiers et les interventions ponctuelles nécessitent également un encadrement en vue d'offrir aux 12 000 visiteurs attendus, des options de déplacement sécuritaires », de conclure le directeur par intérim de la DLL, monsieur Luc Cossette.

Un dossier que nous vous invitons à suivre...



Opération
Nez rouge[™]

l'Opération Nez rouge vous invite à « partir en champion »

L'hiver est à nos portes et le temps est déjà venu de planifier les réunions de famille et les fêtes de bureau. Et qui dit célébrations, dit : Opération Nez rouge. L'Opération Nez rouge rappelle à la population qu'elle pourra encore cette année offrir un retour à la maison en toute sécurité. Ainsi, du 2 au 31 décembre, les usagers de la route pourront à nouveau composer le 1 866 DESJARDINS et compter sur des milliers de bénévoles pour leur offrir un retour à la maison en toute sécurité.

Transports Québec appuie la démarche de l'Opération Nez rouge et invite la population à agir de façon responsable lors des festivités du temps des Fêtes. Un simple dring! à Nez rouge peut vous sauver de très gros maux de tête!

Cette année encore, le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) s'est impliqué dans l'Opération Nez rouge le temps d'une soirée. En effet, le personnel de la DLL a agi à titre de bénévoles le 9 décembre dernier.



*L'équipe du Réseau
vous souhaite de
joyeuses Fêtes!*



Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

Rédaction : Isabelle Gagné, Isabelle Doyon et Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Gagné

Révision linguistique : Lise Lacroix

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401